

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 317

4 février 2014

SOMMAIRE

4finance S.A.	15210	Fulida (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	15214
Avant-Garde Yachts S.A.	15187	Global Advantage Funds	15214
BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.	15188	In-Situ S.A.	15176
CC Make Up and More S.à r.l.	15200	International Fund Services & Asset Mana- gement	15170
Chaussures Ries S.à r.l.	15189	KoSa Foreign Holdings S.à r.l.	15192
CHS Luxembourg, S.à r.l.	15198	Lotus Properties S.à r.l.	15200
ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. ...	15194	Merpas Co. S.à r.l.	15212
Eclipse Immobilière S.A.	15176	MML Capital Europe V S.A.	15176
Eli Industries Holding S.A.	15172	Modern Processing S.A.	15172
Ellise Trading S.à r.l.	15188	Moyasoft Europe S.à r.l.	15202
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	15189	Nice Trademark S.A.	15185
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	15194	Occidental Ampersand Holding	15204
Eurofins Agroservices Services LUX Hold- ing	15174	Occidental Royal Holding	15214
Explosif s.à r.l.	15201	PHM Holdco 7 S.à r.l.	15202
Fabor S.A.	15195	Pradera Southern Management S.à r.l. ...	15204
Fanosco SPF S.A.	15186	ProLogis European Holdings IV S.à r.l. ...	15190
Fëlsberg Promotions S.à r.l.	15208	Reinholds Pharma S.A.	15207
Felsen S.à r.l.	15195	Spobidi	15206
Fire Door Investment S.à r.l.	15213	Talamone S.A.	15216
First Baltic Property S.A.	15214	TechniSat Digital S.A.	15208
F&P Group	15201	Twinlinx Holding S.A.	15171
F&P Group	15201	Unifrax Luxembourg II S.à r.l.	15174
		Valora Luxembourg S.à r.l.	15207

International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Capellen.

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der International Fund Services & Asset Management S.A., Société anonyme, (Aktiengesellschaft) mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6 rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 7958, (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Baden, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 8. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 545 vom 18. Juli 2001, und deren Satzung zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Capellen, am 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 295 vom 11. Februar 2009, abgeändert wurde, (die „Hauptversammlung“) eingefunden.

I. Die Hauptversammlung wird um 17.00 Uhr eröffnet. Die Hauptversammlung bestellt Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-2763 Luxemburg, 31-33 rue Ste Zithe, zum Vorsitzenden der Hauptversammlung.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär, Frau Manon HOFFMANN, Privatangestellte, beruflich ansässig in Capellen.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmenzähler, Frau Véronique GILSON-BARATON, Privatangestellte, beruflich ansässig in Capellen.

Der Vorsitzende gibt sodann folgende Erklärungen ab:

II. Aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, geht hervor, dass die 730 (siebenhundertdreißig) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigtausend Euro) darstellen, bei dieser Versammlung vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei sämtliche Aktionäre bestätigt haben, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich damit einverstanden erklärt haben, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Hauptversammlung teilzunehmen. und des Weiteren erklärt haben insofern ausdrücklich und unwiderruflich auf jegliche Einreden oder Anfechtungen in Bezug auf jegliche Frist- und Einberufungsformalitäten dieser Hauptversammlung zu verzichten. Da sich 376 (dreihundertsechundsiebzig) Aktien der Gesellschaft im Eigenbesitz befinden, werden diese somit nicht für die Berechnung der eventuellen Anwesenheits-, sowie der Mehrheitserfordernisse berücksichtigt.

Die Anwesenheitsliste, welche von den anwesenden Aktionären bzw. den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, wird zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

III. Die Tagesordnung für die Hauptversammlung lautet wie folgt:

"1. Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 376.000.- (dreihundertsechundsiebzigtausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigtausend Euro) auf EUR 354.000.- (dreihundertvierundfünfzigtausend Euro) zu bringen, dies durch die Annullierung der durch die Gesellschaft gehaltenen 376 (dreihundertsechundsiebzig) Aktien.

2. Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 376.000.- (dreihundertsechundsiebzigtausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 354.000.- (dreihundertvierundfünfzigtausend Euro) auf einen Betrag von EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigtausend Euro) zu bringen, dies durch Ausgabe von 376 (dreihundertsechundsiebzig) neuen Aktien ohne Nennwert.

3. Zeichnung der 376 (dreihundertsechundsiebzig) durch die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen ihrer anteiligen Beteiligung und Einzahlung durch Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital.

4. Folgliche Beibehaltung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft.

5. Bevollmächtigungen im Rahmen der vorstehenden Tagesordnungspunkte.

6. Verschiedenes."

V. Nach Gutheißung der Erklärungen des Vorsitzenden, und nach Überprüfung der regelmäßigen Zusammensetzung der Hauptversammlung, hat die Hauptversammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 376.000.- (dreihundertsechundsiebzigtausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigtausend Euro) auf EUR 354.000.- (dreihundertvierundfünfzigtausend Euro) zu bringen, dies durch die Annullierung der durch die Gesellschaft gehaltenen 376 (dreihundertsechundsiebzig) Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Umwandlung der freien Rücklagen der Gesellschaft in Höhe von EUR 376.000.- (dreihundertsechundsiebzigtausend Euro) in gezeichnetes Kapital und Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 376.000.- (dreihundertsechundsiebzigtausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 354.000.- (dreihundertvierundfünfzigtausend Euro) auf einen Betrag von EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigtausend Euro) zu bringen, dies durch Ausgabe von 376 (dreihundertsechundsiebzig) neuen Aktien ohne Nennwert.

Zeichnung - Einzahlung - Ausgabe

Die Gesellschaft erklärt hiermit die 376 (dreihundertsechundsiebzig) neuen Aktien ohne Nennwert auszugeben, welche durch die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen gemäß ihrer anteiligen Beteiligung gezeichnet werden, und deren Einzahlung mittels Umwandlung der freien Rücklagen der Gesellschaft in Höhe von EUR 376.000.- (dreihundertsechundsiebzigtausend Euro) in gezeichnetes Aktienkapital erfolgt.

Der Beweis des Bestehens der freien Rücklagen ist dem Notar gegeben worden auf Basis (i) einer Zwischenbilanz zum 30. September 2013, welche seitens des unabhängigen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé) der Gesellschaft am 8. November 2013 testiert wurde, sowie (ii) einer Bestätigung des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 12. Dezember 2013.

Eine Ablichtung dieser Zwischenbilanz, sowie der Bestätigung des Verwaltungsrates, nachdem sie ne varietur durch die Erschienenen und den Notar gezeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr eingetragen zu werden.

Darauf beschloss die Hauptversammlung (i) die Zeichnung der 376 (dreihundertsechundsiebzig) neuen Aktien ohne Nennwert durch die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen ihrer anteiligen Beteiligung - und deren Einzahlung mittels Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital anzunehmen, (ii) die 376 (dreihundertsechundsiebzig) neuen Aktien ohne Nennwert, an die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen ihrer anteiligen Beteiligung zuzuweisen und (iii) die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung gegen Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital anzuerkennen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, um die obigen Beschlüsse wiederzugeben, Artikel 5.1 der Satzung beizubehalten, welcher sich liest wie folgt:

„ **Art. 5.1.** Das Aktienkapital beträgt EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigtausend Euro) und ist eingeteilt in 730 (siebenhundertdreißig) Aktien ohne Nennwert, alle vollständig eingezahlt.“

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft sämtliche Vollmachten zu gewähren, um die vorgenannten Beschlüsse umzusetzen und insbesondere die notwendigen Eintragungen im Aktionärsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von EUR 2.000.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die Aktionäre bzw. die Bevollmächtigten der Aktionäre, wurde gegenwärtiges Protokoll von ihnen zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 13 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4715. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift,

Capellen, den 17. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013177872/100.

(130217097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Twinlinx Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 175.687.

—
EXTRAIT

Avec effet au 30 décembre 2013, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société anonyme TWINLINUX HOLDING S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 687.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014001847/16.

(140000353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014000711/11.

(140000642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Modern Processing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafenbruch.

R.C.S. Luxembourg B 98.796.

In the year two thousand and thirteen on the tenth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MODERN PROCESSING S.A.", a société anonyme, having its registered office at 38, rue Pafenbruch, L-8308 Capellen, trade register Luxembourg section B number 98.796, incorporated by deed dated on December 29, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 303 of March 16, 2004.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to set up on voluntary liquidation the company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers
3. Discharge to the Directors and the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Catella Bank S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 38 rue Pafenbruch, registered with the Trade Register of Luxembourg under Section B number B 29962

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The meeting gives discharge to the directors and the statutory auditor for their mandates until today.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille treize le dix décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MODERN PROCESSING S.A.", ayant son siège social à 38, rue Pafenbruch, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.796, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 303 du 16 mars 2004.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société CATELLA BANK S.A., ayant son siège social L-8308 Capellen, 38 rue Pafebruch, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.962.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56972. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180111/101.

(130218766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Unifrax Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.116.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.276.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 avril 2013

L'associé unique de Unifrax Luxembourg II S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant de catégorie B de la Société, Laetitia Ambrosi, avec effet au 02 mai 2013;
- de nommer la personne suivante en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 02 mai 2013 et ce pour une durée illimitée:

* Ramon van Heusden, né le 07 mai 1967, à Nijmegen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Vera Sarkanova.

Référence de publication: 2014001851/16.

(140000649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Eurofins Agroservices LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

L'an DEUX MILLE TREIZE, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée «Eurofins Agroservices LUX Holding», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-1722 le 14 août 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-224 le 26 janvier 2012.

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Madame Genea ARGIRO, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS (52.800) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 6.600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Augmentation de capital pour le porter de SIX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 6.600.000,-) à SIX MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 6.700.000,-) par la création et l'émission de HUIT CENTS (800) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 2.478.000,-) dont CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) seront alloués au capital social et DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 2.378.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2. - Souscription et libération de HUIT CENTS (800) parts sociales par la société dénommée «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 2.478.000,-).

3. - Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4. - Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de SIX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 6.600.000,-) à SIX MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 6.700.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de HUIT CENTS (800) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 2.478.000,-) dont CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) seront alloués au capital social et DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 2.378.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de HUIT CENTS (800) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des HUIT CENTS (800) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société dénommée «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959,

Laquelle a déclaré souscrire les HUIT CENTS (800) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 2.478.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins International Holdings LUX», préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 décembre 2013 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales de la Société à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 6.700.000,-) représenté par CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENTS (53.600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARGIRO, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/12/2013. Relation: EAC/2013/16796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014001513/93.

(140000359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Eclipse Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.734.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000706/10.

(130223989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

MML Capital Europe V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014001036/12.

(130224216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

In-Situ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 56.286.

L'an deux mil treize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IN-SITU S.A.", avec siège social à L-1337 Luxembourg, Rue de la Cimenterie, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 18 septembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations page 619 en date du 29 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1557 du 16 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien MOERENHOUT, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey LENERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale DUMEZ, Directrice, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Refonte intégrale des statuts

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte intégrale des Statuts comme suit:

«Dénomination, Siège, Objet, Durée de la Société

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme ayant la dénomination de "IN-SITU S.A".

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique agissant selon les modalités reprises pour la modification des statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 3. La Société a pour objet tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde, la réalisation de toutes études, diagnostics et préconisations sur des structures de bâtiment ou de génie civil, l'exploitation d'un commerce d'appareillages de diagnostic in situ et de ses accessoires en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi ainsi que la gestion d'un centre de formation professionnelle. Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social

Art. 6. Le capital social est fixé à 50.000 € (cinquante mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de 25 € (vingt-cinq Euros) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Art. 7. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 8. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 10. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq administrateurs dont trois administrateurs seront élus par les actionnaires de classe A et deux administrateurs seront élus par les actionnaires de classe B. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins un désigné par les actionnaires de Classe A. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par [la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat,

Art. 11. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 8 (huit) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg ou tout autre lieu décidé par les administrateurs et requerront la présence d'au moins un administrateur désigné par les actionnaires de Classe A en personne ou représenté, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 12. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant un dixième ou plus du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social-comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi, ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes Intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi

Dissolution, Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les actifs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts, il est fait renvoi aux lois sur les sociétés commerciales.

En cas de divergence entre la version française et anglaise des statuts, la version française fera foi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of November.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "IN SITU S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1337 Luxembourg, Rue de la Cimenterie, constituted by the undersigned notary, on September 15th, 1960, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, page 619 on 29 november 1996. The articles of association has been amended for the last time by a the undersigned notary, on May, 16th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1557 of the 16th day of August, 2006.

The meeting was opened by Mr Julien MOERENHOUT, Lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary, Mrs Audrey LENERT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Pascale DUMEZ director, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

1. Revision of the articles of incorporation

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to review the Articles of association:

Name, Registered office, Object, Duration of Company

Art. 1. There is a public limited company that bears the name "IN-SITU S.A."

Art. 2. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the Grand Duchy by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 3. The company has for object, both in any place of the European Union and everywhere else in the world, the exploitation of a business of equipments of IN SITU diagnosis and its accessories by including quite offers of service and advice being connected with it closely or remotely if they are related and secondary and not in the exclusive allocation of a profession specially regulated by a law as well as the management of a vocational training center. She can besides exercise any other business if this one is not specially regulated and provided that the general assembly beforehand gave its agreement.

She can, both in any place of the European Union and everywhere else in the world, make any commercial, industrial, real estate, movable or financial transactions being connected directly or indirectly with her business purpose. The company can be interested in any ways, in any companies or companies having an identical, similar or related object, and, to favor the development of her participation so created, she can bring any financial support or her pledge.

Art. 4. The Company is formed for an indefinite period.

Art. 5. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 6. The Company's issued share capital is set at 50,000 € (fifty thousand Euros) represented by 2,000 (two thousand) shares with a nominal value of 25 € (twenty five Euros) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium and into the share capital, in each case at an issue price determined by the board of directors from time to time.

Art. 7. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 8. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Administration

Art. 10. The Company will be managed by a board of directors composed of at least five directors of which Three Directors shall be appointed from Class A shareholders and Two directors shall be appointed by Class B Shareholders. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal entity/corporation is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favor of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of which at least one director appointed by class A shareholders. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 8 (eight) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be dealt with.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg or any other place decided by the Directors and shall require at least the presence of at least one Director appointed by Class A shareholders, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 12. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meeting of shareholder(s)

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. General meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 11:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31st, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim Dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Winding up, Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

In case of discrepancies between the French and the English version of these Articles of Association, the French version shall prevail."

Nothing remaining at the agenda, the chairman closes the meeting.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500 -EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, P. DUMEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52912. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173260/487.

(130211311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Nice Trademark S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.054.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société NICE TRADEMARK S.A. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B153054.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Laurent Vanderweyen

Référence de publication: 2014001068/12.

(130224385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Fanosco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.407.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Valérie HOLVOET, sans état, demeurant à L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis,

ici représentée par Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FANOSCO SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 41F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174407, (la "Société"), a été constituée suivant acte de scission de la société "DAVISOL FINANCE SPF S.A." reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 7 mars 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à un million quatre cent soixante-seize euros (EUR 1.476.000,-), représenté par quatorze mille sept cent soixante (14.760) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001554/60.

(140000644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Avant-Garde Yachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.527.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Marianne Brigitte EBERT, directrice, née le 19 mars 1956 à Baden-Baden (Allemagne), demeurant à E-7183 Costa de la Calma / Mallorca (Espagne), 78, Calle Lospinar, ci-après dénommée «l'Actionnaire Unique», représentée par Monsieur Gerhard NELLINGER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Actionnaire Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société anonyme AVANT-GARDE YACHTS S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142.527, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2711 du 6 novembre 2008.

II.- Que le capital social souscrit de la société AVANT-GARDE YACHTS S.A. est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société AVANT-GARDE YACHTS S.A..

IV.- Que l'Actionnaire Unique, en tant que liquidateur de la société AVANT-GARDE YACHTS S.A., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que l'Actionnaire Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute AVANT-GARDE YACHTS S.A., et que la liquidation de la société AVANT-GARDE YACHTS S.A., est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Que le registre des actionnaires de la société dissoute AVANT-GARDE YACHTS S.A. est annulé.

VIII.- Que les états financiers de la société AVANT-GARDE YACHTS S.A., à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute AVANT-GARDE YACHTS S.A., pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante euros.

Dont acte, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Actionnaire Unique connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerhard NELLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2013. Relation GRE/2013/5194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013180653/49.

(130220849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.140.

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Bank of America, N.A., une association bancaire constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 100 North Tryon Street, Charlotte, Caroline du Nord 28202, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du US Federal Charter sous le numéro 13044 Associée Unique)),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.140, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2341 daté du 1 décembre 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- *Version en langue anglaise*

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Bertrange."

- *Version en langue française*

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2013. Relation: MER/2013/2619. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180665/45.

(130220852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Ellise Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.318.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000712/9.

(130224452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000717/9.

(130223942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Chaussures Ries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 8B, rue Kelterbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 79.627.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le six décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sandra RIES, vendeuse, née à Luxembourg, le 20 mai 1971, demeurant à L-6830 Berbourg, 8B, rue Kelterbiereg. Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée "Chaussures Ries S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-6830 Berbourg, 8B, rue Kelterbiereg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.627, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 556 du 21 juillet 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b.- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68-), représenté par cent (100) parts sociales.

c.- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante, en tant qu'associée unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce avec effet au 31 décembre 2013, la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation.

e.- Que l'associée unique se désigne comme liquidateur de la société, mission qu'elle accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'associée unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'associée unique.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-6830 Berbourg, 8B, rue Kelterbiereg.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra RIES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2013. Relation GRE/2013/5037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2014002119/42.

(140002088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

ProLogis European Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.847.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 85.899,

duly represented by one of its managers Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630,

itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

I.- The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that ProLogis European Holdings VI S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of "ProLogis European Holdings IV S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on September 12th, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 227 of February 09th, 2002. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on February 25th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 347 of April 1st, 2003;

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 21 of the articles, concerning the possibility to distribute interim dividends.
2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 21 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

« **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.".

Their being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85.899,

dûment représentée par un de ses gérants Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630,

elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

I.- Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter: que la société ProLogis European Holdings VI S.à r.l., prénommée, est actuellement le seul associé de la société "ProLogis European Holdings IV S.à r.l.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, qui a été constituée suivant acte notarié du 12 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 09 février 2002 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 25 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 1^{er} avril 2003.

II.- La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'article 21 des Statuts, concernant la possibilité de la distribution des acomptes sur dividendes;
2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 21 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. JAN MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56477. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180246/99.

(130219162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.720.875,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.565.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVISTA B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) established and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at 4D Fruitlaan, NL-4462 EP Goes, The Netherlands and registered with the Dutch Trade Register under number 34105867 (INVISTA BV),

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 27, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of KoSa Foreign Holdings S.à r.l. (the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100565, established pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 22, 2004, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 656 of June 26, 2004 and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated January 14, 2011 published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2339 of September 30, 2011.

II. The Company's share capital is set at twenty-three million six hundred twenty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 23.626.250,00) represented by nine hundred forty-five thousand and fifty (945.050) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. INVISTA BV, as sole shareholder, resolves to decrease the Company's share capital by an amount of two million nine hundred five thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2.905.375,00) in order to reduce it from its current amount of twenty-three million six hundred twenty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 23.626.250,00) to twenty million seven hundred twenty thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 20.720.875,00) by the cancellation of one hundred sixteen thousand two hundred fifteen (116.215) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each and an aggregate value of two million nine hundred five thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2.905.375,00), held by INVISTA BV in the Company, and to repay the shares cancelled to the latter by payment in cash in the same amount.

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at twenty million seven hundred twenty thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 20.720.875,00) represented by eight hundred twenty-eight thousand eight hundred thirty-five (828.835) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INVISTA B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) établie et existant aux Pays-Bas, ayant son siège social au 4D Fruitlaan, NL-4462 EP Goes, Pays-Bas et enregistrée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34105867 (INVISTA BV),

ici représentée par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 27 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination KoSa Foreign Holdings S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100565, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2004 et publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 656 du 26 juin 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu du notaire instrumentant du 14 janvier 2011, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2339 du 30 septembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.626.250,00) représenté par neuf cent quarante-cinq mille cinquante (945.050) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. INVISTA BV, en sa qualité d'associé unique, décide de procéder à la réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent cinq mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 2.905.375,00) afin de le ramener de son montant actuel de vingt-trois millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.626.250,00) à vingt millions sept cent vingt mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 20.720.875,00) par l'annulation de cent seize mille deux cent quinze (116.215) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, détenues par INVISTA BV dans la Société et de rembourser les parts sociales annulées à ce dernier par paiement en numéraire du même montant.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt millions sept cent vingt mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 20.720.875,00), représenté par huit cent vingt-huit mille huit cent trente-cinq (828.835) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15706. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175839/107.

(130214224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Les comptes consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000718/9.

(130223976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 154.648.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ContourGlobal Worldwide Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall, PO Box 199, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 104410 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Sandrine Bruzzo, Avocat, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.154.648, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1888 daté du 14 septembre 2010, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier avec effet immédiat la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- *Version en langue anglaise*

" **Art. 5.** The registered office is established in Bertrange."

- *Version en langue française*

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. BRUZZO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 2013. Relation: MER/2013/2519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180696/46.

(130220813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Fabor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 51.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014000754/11.

(130224292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Felsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 182.792.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

ALPHA INDUSTRIAL HOLDING S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 129.732, mit Sitz in L-1420 Luxembourg, 1, Avenue Gaston Diderich, hier vertreten durch seine beiden Geschäftsführer Herr Fernand SASSEL, und Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, beide beruflich wohnhaft in Luxemburg, welcher letztgenannte hier vertreten ist durch Frau Anja VAN VELZEN, Geschäftsführungsassistentin, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxembourg, 1, Avenue Gaston Diderich, kraft der am 13. November 2013 erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmacht, welche von den erschienenen Personen und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „Felsen S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxembourg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf sowie der Besitz, die Vermietung, die Sanierung, die Verwaltung von und die Gewährung von Hypotheken auf Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Erwerbs von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Verwertung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft sind der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen übertragbar gemäß folgenden Bestimmungen.

Wenn einer der Gesellschafter zu Lebzeiten aus der Gesellschaft austreten und seine Anteile veräußern will, müssen die Immobilien der Gesellschaft von einem unabhängigen Sachverständigen neu bewertet werden. Den verbleibenden Gesellschaftern wird ein absolutes Vorkaufsrecht auf die zu veräußerten Anteile eingeräumt im Verhältnis ihrer bestehenden Beteiligung in der Gesellschaft.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle des Todes eines Teilhabers, behalten sich die restlichen Gesellschafter die Wahl vor, nach Neubewertung der Immobilien durch einen unabhängigen Sachverständigen, die Erben auszuzahlen oder mit in die Gesellschaft einzubeziehen, dies im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften wie beschrieben unter Absatz 5 des gegenwärtigen Artikels.

Im Todesfall können die Gesellschaftsanteile nur an Nichtgesellschafter übertragen werden, mittels Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) der Stimmrechte der Überlebenden vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 18.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die alleinige Unterschrift von einem der Geschäftsführer, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

ALPHA INDUSTRIAL HOLDING Sàrl, vorgeannt,	100 Anteile
Gesamt: einhundert Anteile	100 Anteile

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von tausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgeannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Mirko FISCHER, Geschäftsführer, geboren am 6. Mai 1975 in Gelsenkirchen (Deutschland), wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 26, Avenue Gaston Diderich;

- Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, Investmentberater, geboren am 28. November 1968 in Köln (Deutschland), wohnhaft in CH-8810 Horgen, Neuhofstrasse 21.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1420 Luxemburg, 1, Avenue Gaston Diderich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. VAN VELZEN, F. SASSEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14608. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 20. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013179757/157.

(130219952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

CHS Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.775.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CHS Inc., a cooperative corporation existing under the laws of the state of Minnesota, United States, having its registered office at 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, the United States of America,

here represented by Mr. Blazej Gladysz, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Grove Heights (Minnesota, United States of America), on December 3, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder and represents the entire share capital of CHS Luxembourg, S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.775, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2181, on 6 September 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to United States Dollar (USD).

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at sixteen thousand nine hundred ninety United States Dollars (USD 16,990), represented by sixteen thousand nine hundred ninety (16,990) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to United States Dollar (USD) at the EUR/USD exchange rate of EUR 1 = USD 1.3592 and to reduce the nominal value of the shares to one United States Dollar (USD 1) each, so that the share capital of the Company is hence set at sixteen thousand nine hundred ninety United States Dollars (USD 16,990), represented by sixteen thousand nine hundred ninety (16,990) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second Resolution

As the result of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at sixteen thousand nine hundred ninety United States Dollars (USD 16,990), represented by sixteen thousand nine hundred ninety (16,990) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CHS Inc., une société coopérative existant selon les lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Monsieur Blazej Gladysz, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grove Heights (Minnesota, Etats-Unis d'Amérique), le 3 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé et représente l'intégralité du capital social de CHS Luxembourg, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.775, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2181, le 6 septembre 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, peut valablement délibérer sur tous les points figurant dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de convertir la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD).
2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à seize mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 16.990), représenté par seize mille neuf cent quatre-vingt-dix (16.990) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

3. Divers.

Par conséquent, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) au taux de change EUR/USD de EUR 1 = USD 1,3592 et de réduire la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1) chacune, de sorte que le capital social de la Société soit désormais fixé à seize mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 16.990), représenté par seize mille neuf cent quatre-vingt-dix (16.990) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à seize mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 16.990), représenté par seize mille neuf cent quatre-vingt-dix (16.990) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: B. GLADYSZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16286. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013181353/101.

(130221594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Lotus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CC Make Up and More S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.279.

L'an deux mille treize.

le treize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Céline COKELAERE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17a, Boulevard Royal, et

2.- Monsieur Fernand HORNUNG, gestionnaire de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17a, Boulevard Royal,

les deux ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 13 novembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CC MAKE UP and MORE S.à r.l., avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, Avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.279 (NIN 2005 2422 974).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1428 du 21 décembre 2005.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées comme suit:

1.- Madame Céline COKELAERE, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Fernand HORNUNG, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de CC MAKE UP and MORE S.à r.l. en LOTUS PROPERTIES S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de LOTUS PROPERTIES S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, Avenue de la Gare à L-2449 Luxembourg, 17a, Boulevard Royal et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (première phrase). «Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Troisième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 17a, Boulevard Royal.

Quatrième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des activités et services commerciaux de tout genre.

Elle a en outre pour objet la promotion immobilière, toutes prestations d'administrateur de bien-syndic de copropriété, l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.»

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission du gérant technique Monsieur Fernand HORNUNG, préqualifié, et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Les associés décident de nommer Madame Céline COKELAERE, préqualifiée, déjà gérante administrative, dorénavant comme gérante unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180703/67.

(130220669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Explosif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.005.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014000735/10.

(130224422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

F&P Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000736/10.

(130224500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

F&P Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000737/10.

(130224506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Moyasoft Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.282.

Procès-verbal d'assemblée générale de Moyasoft Europe sàrl

L'an deux mille treize le 25 septembre, à 10 heures, l'associé de la société MOYASOFT EUROPE sàrl, société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €, a tenu l'assemblée générale extraordinaire suivante:

L'assemblée est présidée par M. Hyun Chul LIM, qui a 100 pour cent des parts sociales de la société.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- La cession des parts sociales

Conformément à l'article 7 des statuts qui stipule que les parts sociales sont cessibles à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart du capital social.

Il est prévu de céder 97 % des parts sociales, donc 19,400 parts sociales à M. Inho CHOI.

Et il est prévu de céder 3% des parts sociales, donc 600 parts sociales à M. Chang Hee KIM.

M. LIM qui détient 100 % des parts sociales, donc 20,000 parts sociales consent à cette cession.

Il est donc décidé par la présente d'agréer la cession de 97% des parts sociales, donc 19,400 parts sociales à M. Inho CHOI. Et 3% des parts sociales, donc 600 parts sociales à M. Chang Hee KIM.

Il est donc décidé de valider la cession des parts entre M. LIM Hyun chul et M. Inho Choi et M. Chang Hee KIM.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Signatures

Le président de séance

Référence de publication: 2014002765/24.

(140001625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

PHM Holdco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.066.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appears:

"PHM Topco 7 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse,

here represented by Mr. Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as manager with individual signing power.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company "PHM Holdco 7 S.à r.l.", having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145066 (hereinafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 27 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 648 of 25 March 2009. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 20 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1756 of 02 August 2011.

- the corporate capital of the Company is fixed at three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) divided into two hundred thousand (200'000) class A shares and one hundred thousand (100'000) Class B shares, having each a par value of one Euro (EUR 1.-) and is fully paid up;

- it is the sole member of the Company;

- in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- the Company's activities have ceased;

- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«PHM Topco 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

ici représenté par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée «PHM Holdco 7 S.à r.l.», ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145066 (ci-après, la «Société»), a été constituée suivant acte notarié en date du 27 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 648 du 25 mars 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte notarié en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1756 du 02 août 2011;

- le capital social de la Société s'élève à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) parts sociales de classe A et cent mille (100.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et est entièrement libéré;

- elle est l'associée unique de la Société;

- en sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16279. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013180273/79.

(130220435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pradera Southern Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.316.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société, tenu le 20 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRADERA SOUTHERN MANAGEMENT Sàrl

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014001112/21.

(130224321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

In the year two thousand and thirteen.

On the sixth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Occidental Hoteles Management, S.L., with registered office at E-28003 Madrid (Spain), Calle José Abascal, 58 6°, represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING", having its registered office at L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B number 145034, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 11, 2009, published in the Mémorial C number 650 of March 25, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 14, 2012, published in the Mémorial C number 897 of April 5, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to transfer the registered office of the company from L-8041 Strassen, 80, rue des Romains to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and to amend subsequently article 4 paragraph 1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4. Paragraph 1.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg."

Second resolution

The resignation of Ms. Ingrid HOOLANTS as B manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandate until her resignation.

Third resolution

The resignation of the private limited company A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée as B manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

Fourth resolution

Ms. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B manager for an unlimited duration.

Fifth resolution

Mr. Enrique RUIZ, company director, born in Santa Cruz de Tenerife (Spain), on September 25, 1983, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B manager for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le six décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Occidental Hoteles Management, S.L., avec siège à E-28003 Madrid (Espagne), Calle José Abascal, 58 6°, représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145034, constituée par acte de Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C numéro 650 du 25 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 février 2012, publié au Mémorial C numéro 897 du 5 avril 2012,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de transférer le siège social de la société de L-8041 Strassen, 80, rue des Romains à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier dès lors l'article 4 paragraphe 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 4. Paragraphe 1. Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

La démission de Madame Ingrid HOOLANTS comme gérante B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

La démission de la société à responsabilité limitée A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée comme gérante B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

15206

Quatrième résolution

Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), le 25 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2013. Relation GRE/2013/5048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178105/105.

(130217470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Spobidi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 155.985.

Constatation de cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 12 décembre 2013, Monsieur Jérôme BIGARD, né le 16 février 1985 à Luxembourg demeurant au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg a cédé trente-cinq (35) parts sociales qu'il détenait dans la société «SPOBIDI SARL», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B155.985 à la société WACKY BROTHERS SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B166.766, ayant son siège social au 31, allée St. Hubert L-8138 Bridel,

Monsieur Danny SPOGEN, né le 30 mars 1980 à Luxembourg demeurant au 11-13, boulevard G.-D. Charlotte L-1331 Luxembourg a cédé dix-huit (18) parts sociales qu'il détenait dans la société «SPOBIDI SARL», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B155.985 à la société WACKY BROTHERS SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B166.766, ayant son siège social au 31, allée St. Hubert, L-8138 Bridel et a cédé dix-sept (17) parts sociales qu'il détenait dans la société «SPOBIDI SARL», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B155.985 à Monsieur Christophe DIEDERICH, né le 2 avril 1984 à Luxembourg demeurant au 2, rue Belle Vue L-4974 Dippach

Le gérant Monsieur Jérôme Bigard, né le 16 février 1985 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en tant que gérant technique de la société à responsabilité limitée «SPOBIDI SARL» et Monsieur Danny Spogen, né le 30 mars 1980 à Luxembourg, demeurant au 11-13, boulevard G.-D. Charlotte L-1331 Luxembourg, agissant en tant que gérant administratif de la société «SPOBIDI SARL» établie et ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155.985, dûment autorisés à engager la société vis-à-vis des tiers par leurs signatures conjointes, déclarent accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de cinquante-trois (53) parts sociales en faveur de la société WACKY BROTHERS SARL et la cession de dix-sept (17) parts sociales en faveur de Monsieur Christophe DIEDERICH.

Suite à ces cessions, les cents (105) parts sociales représentatives du capital social de la société «SPOBIDI SARL» sont détenues comme suit:

WACKY BROTHERS SARL 53 parts
 Christophe DIEDERICH 52 parts

Les soussignés, Monsieur Jérôme Bigard et Monsieur Danny Spogen, considèrent la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour la Société

Danny SPOGEN / Jérôme BIGARD

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2014002636/42.

(140001118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Reinholds Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.515.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 décembre 2013

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à la nomination définitive.

Le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Gerard Van Hunen ne sera plus représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l. et il décide de nommer Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014002569/27.

(140001630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Sitzung des Conseil de Gérance vom 16. Dezember 2013

TOP 4 - Zusammensetzung Conseil de Gérance

Das Conseil de Gérance nimmt die Demission von Christian Schock und Alexander Theobald per 31/12/2013 zur Kenntnis.

Die Zusammensetzung des Conseil de Gérance ab 1/1/2014 wird wie folgt bestimmt.

- Lars Bauer (Vorsitzender)
- Andreas Berger
- Adriano Margiotta

TOP 5 - Bestimmung neuer Geschäftsführer des Conseil de Gérance

Das Conseil de Gérance nimmt die Demission von Christian Schock als Président Directeur General zur Kenntnis

Als neuer Geschäftsführer (délégué à la gestion journalière) wird Myriam Filali bestimmt

Darüber hinaus wird Dritten gegenüber folgende Information in Zusammenhang mit Lars Bauer und Myriam Filali mitgeteilt:

Herr Lars Bauer, Gérant der Gesellschaft, ist unter folgender Adresse domiziliert:

- Langendellschlag 42. 65199 Wiesbaden, Deutschland

Frau Myriam Filali, délégué à la gestion journalière, ist unter folgender Adresse domiziliert:

- 8, rue Batty Weibert, 4346 Esch-sur-Alzette, Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.12.2013.

Für die Gesellschaft

C. Schock / N. Brauer

Président Directeur General / Protokollführer

Référence de publication: 2014003304/29.

(140001981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Fëlsberg Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.289.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014000738/10.

(130224573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

TechniSat Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.416.

Im Jahre zwei tausend und dreizehn, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft („société anonyme“) "TechniSat Digital S.A.", mit Sitz in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) Sektion B, unter der Nummer 31.416.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung "TECHNISAT S.A.R.L." und der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Frank BADEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 27. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 389 vom 28. Dezember 1989, deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Frank BADEN:

- am 12. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 270 vom 8. August 1990;

- am 27. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 549 vom 26. November 1992;

- am 16. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 134 vom 29. März 1993;

- am 8. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 667 vom 28. November 1997, enthaltend die Umwandlung der Gesellschaftsform in eine Aktiengesellschaft sowie die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "TECHNISAT S.A.";

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 17. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 712 vom 24. September 1999, enthaltend die Abänderung der Gesellschafts-bezeichnung in "TechniSat Data Services S.A.",

- am 16. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 204 vom 28. Januar 2006.

- am 24. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1085 vom 3. Juni 2006, enthaltend die Abänderung der Gesellschafts-bezeichnung in "TechniSat Digital S.A.",

- am 17. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 650 vom 16. März 2013.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Udo SCALLA, Angestellter, berufsansässig in Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin und die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Dame Rita FEIDEN, Angestellte, berufsansässig in Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungs-mitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Anpassung des Gesellschaftszweck an die anderen Gesellschaften der Gruppe und somit Anpassung von Artikel 4 der Satzung welcher folgenden Wortlaut erhält:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Satellitenempfangsanlagen und deren Zubehör.

Die Gesellschaft bietet satellitengestützte Datendienste auf allen verfügbaren technologischen Plattformen an.

Diese Datendienste können von der Gesellschaft sowohl selbst erstellt als auch in Auftrag abgewickelt werden.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Rechtshandlungen vorzunehmen, die zur Erreichung des Gesellschaftszwecks dienen oder das Unternehmen zu fördern geeignet erscheinen.

Sie kann gleichartige oder ähnliche Unternehmen erwerben, sich an solchen beteiligen und deren Vertretung und Geschäftsführung übernehmen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist und zu deren Gesellschaftsgruppe sie gehört.

Die Gesellschaft kann im Rahmen ihrer Tätigkeit in Hypothekeneintragungen einwilligen oder sich als Realbürge Dritten gegenüber verpflichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Die Gesellschaft ist schliesslich berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten.»

2.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck den anderen Gesellschaften der Gruppe anzupassen, und somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Satellitenempfangsanlagen und deren Zubehör.

Die Gesellschaft bietet satellitengestützte Datendienste auf allen verfügbaren technologischen Plattformen an.

Diese Datendienste können von der Gesellschaft sowohl selbst erstellt als auch in Auftrag abgewickelt werden.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Rechtshandlungen vorzunehmen, die zur Erreichung des Gesellschaftszwecks dienen oder das Unternehmen zu fördern geeignet erscheinen.

Sie kann gleichartige oder ähnliche Unternehmen erwerben, sich an solchen beteiligen und deren Vertretung und Geschäftsführung übernehmen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist und zu deren Gesellschaftsgruppe sie gehört.

Die Gesellschaft kann im Rahmen ihrer Tätigkeit in Hypothekeneintragungen einwilligen oder sich als Realbürge Dritten gegenüber verpflichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Die Gesellschaft ist schliesslich berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Udo SCALLA, Rita FEIDEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2013. Relation GRE/2013/5084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 19. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013179269/107.

(130217745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

4finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.403.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteen of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of 4finance S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.403. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated December 6th, 2012, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 61 of January 10th, 2013 and whose bylaws have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 3rd, 2013, published in the Mémorial C number 2660 of October 24th, 2013.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Claudine Schoellen, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the ninety-four million one hundred thousand (94,100,000) shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently set at ninety-four million one hundred thousand Euro (EUR 94,100,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Corporate capital increase by an amount of five million nine hundred thousand Euro (EUR 5,900,000.-) in order to raise it from its present amount of ninety-four million one hundred thousand Euro (EUR 94,100,000.-) to one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) by the creation and issue of five million nine hundred thousand (5,900,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription by AS 4finance, a Latvian company incorporated under the laws of the Republic of Latvia, having its registered office at Lielirbes iela at 17A-8, Riga, LV-1046, the Republic of Latvia, and registered with the Register of Enterprises under number 40003991692, of all the new shares to be issued with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and partial payment to the extent of 25% by a contribution in cash of the USD equivalent amount of one million

four hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 1,475,000.-) to be converted at USD/EUR exchange rate of the date of the Corporation's share capital increase (the "Conversion").

3. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the Corporation's articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Corporation to the extent of five million nine hundred thousand Euro (EUR 5,900,000.-), in order to raise it from its present amount of ninety-four million one hundred thousand Euro (EUR 94,100,000.-) to one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) by the creation and issue of five million nine hundred thousand (5,900,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The meeting resolved to acknowledge the subscription by AS 4finance, prenamed, of all the five million nine hundred thousand (5,900,000) new shares and their partial payment to the extent of 25% by contribution in cash of two million twenty-nine thousand six hundred US Dollars (USD 2,029,600.-) being the equivalent of one million four hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 1,475,000.-) as per the exchange rate of EUR 1= USD 1.3760 as of December 13th, 2013, so that, from now on, the amount of two million twenty-nine thousand six hundred US Dollars (USD 2,029,600.-) is now at the free and entire disposal of the Corporation, as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the Corporation's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme 4finance S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.403. La Société a été constituée suivant acte du notaire Maître Henri Beck, notaire résidant à Luxembourg, reçu en date du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 61 du 10 janvier 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 Septembre 2013, publié au Mémorial C n° 2660 du 24 octobre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Claudine Schoellen, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des quatre-vingt-quatorze millions cent mille (94.100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre-vingt-quatorze millions cent mille Euros (EUR 94.100.000.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions neuf cent mille Euro (EUR 5.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions cent mille Euro (EUR 94.100.000,-) à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) par la création et l'émission de cinq millions neuf cent mille (5.900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription par AS 4finance, une société constituée selon le droit de la République de Lettonie, ayant son siège social au Lielirbes iela 17A-8, Riga, LV-1046, République de Lettonie, et enregistrée au registre des sociétés local sous le numéro 40003991692, de la totalité des nouvelles actions émises d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et libération partielle à hauteur de 25% des nouvelles actions par apport en numéraire en dollars américains équivalent au montant de un million quatre cent soixante-quinze mille Euro (EUR 1.475.000,-) à convertir au taux de change USD/EUR en vigueur au jour de l'augmentation du capital social de la Société (la «Conversion»).

3. Modification afférente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent mille Euro (EUR 5.900.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions cent mille Euro (EUR 94.100.000,-) à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) par la création et l'émission de cinq millions neuf cent mille (5.900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

L'assemblée décide de prendre acte de la souscription par AS 4finance, prénommée, de la totalité des cinq millions neuf cent mille (5.900.000) nouvelles actions et de leur libération partielle à hauteur de 25% par apport en numéraire de deux millions vingt-neuf mille six cents dollars américains (USD 2.029.600,-) étant l'équivalent de la somme de un million quatre cent soixante-quinze mille Euro (EUR 1.475.000,-) suivant le taux de change EUR 1 = USD 1,3760 à la date du 13 décembre 2013, de sorte que, dès à présent, la somme de deux millions vingt-neuf mille six cent dollars américains (USD 2.029.600,-), est désormais à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2394. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180576/135.

(130219245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Merpas Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.050.

Suite à la cession de parts intervenues entre Neemat Georges Frem et Georges N. Frem Perpetuity Limited en date du 27 décembre 2013 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Neemat Georges Frem ayant son adresse privée à Shawaya Street, RL - Haret Sakhr, Kesrouan ne détient plus aucune parts sociales.

- Georges N. Frem Perpetuity Limited ayant son siège social à 1 Grenville Street, St Hellier, Jersey JE4 9PF, Channel Islands détient les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00.- comme suit:

- 6,667 parts sociales

Suite à la cession de parts intervenues entre Antoine Neemetallah Frem et Antoine N. Frem Holdings Ltd. en date du 27 décembre 2013 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Antoine Neemetallah Frem ayant son adresse privée à Shawaya Street, RL - Haret Sakhr, Kesrouan, Lebanon ne détient plus aucune parts sociales.

- Antoine N. Frem Holdings Ltd. ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et immatriculée sous le numéro 1647964 auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques détient les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00.- comme suit:

- 1,786 parts sociales

Suite à la cession de parts intervenues entre Rahib Neemetallah Frem et Rahib N. Frem Holdings Ltd. en date du 27 décembre 2013 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Rabih Neemetallah Frem ayant son adresse privée à Homes Road, RL -Haret Sakhr, Kesrouan, Lebanon ne détient plus aucune parts sociales.

- Rabih N. Frem Holdings Ltd. ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et immatriculée sous le numéro 1650524 auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques détient les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00.- comme suit:

- 1,786 parts sociales

Suite à la cession de parts intervenues entre Neemat Georges Frem et Celestine Invest Holdings Ltd. en date du 27 décembre 2013 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Neemat Georges Frem ayant son adresse privée à Shawaya Street, Haret Sakhr, Kesrouan, Lebanon ne détient plus aucune parts sociales.

- Celestine Invest Holdings Ltd. ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et immatriculée sous le numéro 1772128 auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques détient les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00.- comme suit:

- 1,119 parts sociales

Suite à la cession de parts intervenues entre Chafic N. Frem et Chafic N. Frem Holdings N.V. en date du 27 décembre 2013 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Chafic N. Frem ayant son adresse privée à Sahel Alma Road, RI - Haret Sakhr, Kesrouan, Lebanon, ne détient plus aucune parts sociales.

- Chafic N. Frem Holdings N.V., ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curacao, et immatriculée sous le numéro 119053 auprès du Registre du Commerce de Curaçao détient les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00.-comme suit:

- 1,786 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merpas Co.S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A. on behalf of Jacob Mudde

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2014002430/52.

(140001621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Fire Door Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.950.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014000743/10.

(130224132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

First Baltic Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.076.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000744/10.

(130224155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Fulida (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 158.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014000752/10.

(140000491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Mr. Benoit Fally en date du 30 Septembre 2013.

Le conseil d'administration a co-opté la nomination en tant qu'administrateur de Wolfgang Hoetzendorfer domicilié au 59 Brienner Strasse, D-80333 Munich, Allemagne en remplacement de Mr. Fally à compter du 30 Septembre 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014.

Le conseil d'administration a pris connaissance des démissions en qualité de délégués à la gestion journalière de Patrick Armstrong à compter du 24 Août 2012 et de Rudiger Zeppenfeld à compter du 30 Septembre 2012.

Le conseil d'administration de la société a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à compter du 25 Avril 2013 aux personnes suivantes domiciliées au 20 Churchill Place, E14 5HJ Londres, Royaume-Uni:

Rebecca Ledlie

Colin Fernandes

Le conseil d'administration de la société a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à compter du 30 Juin 2013 aux personnes suivantes domiciliées au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg:

Tracey McDermott

Alex Vilchez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Décembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2014002984/24.

(140002077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.035.

In the year two thousand and thirteen.

On the sixth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Occidental Hoteles Management, S.L., with registered office at E-28003 Madrid (Spain), Calle José Abascal, 58 6°, represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "OCCIDENTAL ROYAL HOLDING", having its registered office at L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B number 145035, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on February 11, 2009, published in the Mémorial C number 651 of March 26, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage (Grand Duchy of Luxembourg), on February 14, 2012, published in the Mémorial C number 896 of April 5, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to transfer the registered office of the company from L-8041 Strassen, 80, rue des Romains to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and to amend subsequently article 4 paragraph 1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4. Paragraph 1.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg."

Second resolution

The resignation of Ms. Ingrid HOOLANTS as B manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandate until her resignation.

Third resolution

The resignation of the private limited company A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée as B manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

Fourth resolution

Ms. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B manager for an unlimited duration.

Fifth resolution

Mr. Enrique RUIZ, company director, born in Santa Cruz de Tenerife (Spain), on September 25, 1983, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B manager for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le six décembre..

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Occidental Hoteles Management, S.L., avec siège à E-28003 Madrid (Espagne), Calle José Abascal, 58 6°, représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "OCCIDENTAL ROYAL HOLDING", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145035, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C numéro 651 du 26 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 février 2012, publié au Mémorial C numéro 896 du 5 avril 2012,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de transférer le siège social de la société de L-8041 Strassen, 80, rue des Romains à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier dès lors l'article 4 paragraphe 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Paragraphe 1.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

La démission de Madame Ingrid HOOLANTS comme gérante B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

La démission de la société à responsabilité limitée A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée comme gérante B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), le 25 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2013. Relation GRE/2013/5047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178106/105.

(130217444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Talamone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002649/9.

(140002027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.
